

LIGUE DE BRETAGNE D'AÏKIDO ET DE BUDO
20, avenue Jean Jaures 35400 Saint Malo

BREVET D'INITIATEUR FEDERAL D'AIKIDO

LIVRET DE FORMATION



REGLEMENTATION FEDERALE DU BIFA

Rappel : Le Brevet d'Initiateur Fédéral d'Aïkido est un diplôme interne à la FFAB, délivré par les ligues et permettant à un pratiquant d'enseigner à titre bénévole. Il dépend beaucoup de la participation du pratiquant à l'école régionale mise en place par sa ligue.

Pour la Ligue de Bretagne, il est délivré sous la responsabilité de l'ACTR, Animateur de la Commission Technique Régionale présent au stage.

Inscription :

L'inscription consiste simplement à informer la Ligue :

- Christian Massez, président
- Joël Perrinel, secrétaire
- Serge Pouliquen, ACTR chargé de la formation et gestion des BIFA

Conditions :

- Etre au moins titulaire du 1^{er} Dan
- Etre titulaire de l'Attestation de Formation aux Gestes de Secours
- Participer à 3 stages de l'école régionale ou 2 stages de l'école régionale + 1stage départemental comprenant un module de formation BIFA

Modalités pratiques :

- Une photocopie de votre passeport avec le timbre licence de la saison en cours.
- Une attestation aux premiers secours (AFPS)
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'aïkido de moins d'un mois à la date de la demande.
- Une lettre manuscrite de votre part indiquant que vous vous engagez à suivre l'école régionale des professeurs de la ligue de Bretagne.
- La photocopie de votre diplôme dan.
- Un extrait du casier judiciaire n°3

ORGANISATION DE LA FORMATION

PARTICIPATIONS AUX STAGES DE L'ECOLE REGIONALE : 2 POSSIBILITES :

- Participer à 2 stages de l'école régionale comprenant un module de formation BIFA + 1stage de Ligue
- Participer à 2 stages de l'école régionale + 1stage départemental comprenant un module de formation BIFA

Principe méthodologique

L'organisation du dispositif de formation est conçue pour l'acquisition de compétences par de futurs professeurs efficaces dans leur pratique réelle. La compétence se construisant sur l'articulation de savoirs théoriques et de savoirs pratiques.

La compétence peut être définie comme la capacité identifiée et reconnue (ce qui suppose sa reconnaissance d'une part et sa validation d'autre part) de résoudre des problèmes de réalisations techniques dans un contexte donné, de manière efficace et stable en mobilisant et en combinant différentes ressources telles que les connaissances, les savoir-faire, les raisonnements, les expériences, les attitudes et les comportements.

La compétence est le savoir agir en situation

Concevoir un cours d'aïkido

La construction d'un enseignement d'aïkido prend en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés. Il définit notamment :

- ⇒ des démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux pratiquants,
- ⇒ des modes d'interventions à caractère technique,
- ⇒ des démarches d'entraînement adaptées aux objectifs et aux pratiquants

Pour construire une situation d'enseignement d'aïkido il faut :

- ⇒ formuler avec précision la description de la situation,
- ⇒ veiller à ce que les consignes soient sans équivoque,
- ⇒ construire une grille d'évaluation avec critères.

EXISTE-T-IL UNE EPREUVE POUR L'OBTENTION DU BIFA ?

Il n'y a pas d'examen proprement dit mais une mise en situation d'enseignement du candidat.

Épreuve technique : mise en situation pédagogique : le stagiaire doit :

- ⇒ préparer et réguler son action d'animation,
- ⇒ corriger des situations d'animation,
- ⇒ développer de nouvelles pratiques.

Lors de chaque stage les candidats auront à préparer leurs interventions sur un sujet de leur choix ou proposé avec l'enseignement de 3 techniques. Les candidats présenteront leurs cours pendant 30 minutes chacun

En fin d'intervention une évaluation individualisée du CER est réalisée pour chaque candidat sur :

- la globalité de leur prestation
- la maîtrise des outils pédagogiques
- le comportement face à son groupe d'élèves
- leur évolution depuis le début de leur formation
- les axes de progression identifiés

REFERENTIEL DES COMPETENCES

Connaitre les connaissances spécifiques à la discipline :

- savoir expliquer l'évolution de la discipline
- définir les termes spécifiques de la discipline
- savoir expliquer les principes et les fondamentaux de la discipline :
 - shisei
 - kokyu
 - kamae
 - irimi
 - ma ai
 - tenkan
 - tai sabaki
 - atemi
 - kokyu ryoku
 - ura et omote

Maitriser les outils techniques de l'aïkido

- Faire preuve de la maîtrise technique à un niveau permettant la transmission efficace des savoirs de l'ensemble de la nomenclature dans les différentes formes de travail :
 - suwari waza
 - hanmihandachi waza
 - tachi waza
 - ushiro waza
 - buki waza : bokken, jo, tanto
- Savoir démontrer les techniques de façon claire et lisible
- Maitriser les risques liés à la réalisation

Réalisation de séances pédagogiques

- Démonstration :
 - volume sonore audible de l'ensemble du groupe
 - discours cohérent
 - explications appropriées
 - fluidité de la dynamique de la présentation
- Conduite de cours :
 - déplacement sur la surface du tatami
 - présence : développer l'affirmation de soi comme professeur
 - réalisation par le public en adéquation avec la démonstration

EXIGENCES PREALABLES A LA DELIVRANCE DU BIFA

Les exigences préalables à la délivrance du Brevet d'Initiateur Fédéral d'Aïkido sont les suivantes :

Conduire des actions de formation :

Le candidat doit être capable de :

- ⇒ inscrire son action dans le cadre des objectifs sportifs du club,
- ⇒ conduire les apprentissages techniques,
- ⇒ prévenir le dopage et les comportements à risque,
- ⇒ gérer la dynamique du groupe,
- ⇒ veiller au respect de l'éthique sportive,
- ⇒ vérifier la conformité du matériel technique,
- ⇒ évaluer l'impact de ses interventions.

Evaluer les risques objectifs liés à la pratique de la discipline :

Par le suivi d'une formation aux gestes de premiers secours le candidat doit être capable :

- ⇒ d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de la discipline ;
- ⇒ d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant,
- ⇒ de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident,
- ⇒ d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers.

PROLONGEMENT POSSIBLE

Conduire une démarche de perfectionnement sportif en aikido :

- ⇒ assurer de la préparation mentale aux examens de grades,
- ⇒ préparer physiquement aux examens de grades.

RENOUVELLEMENT DU BIFA

- Participer au moins à 1 stage de Ligue ou national
- Participer au moins à 1 stage de l'école régionale
- Participer au moins à 1 stage départemental

AUCUN STAGE PRIVE NE SERA VALIDE POUR CETTE FORMATION

FORMULAIRE DE PARTICIPATION AUX STAGES DE FORMATION DU BIFA

Date	Lieu	Organisateur	Durée atelier BIFA	Signature du responsable

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU BIFA

Monsieur le Président
Ligue de Bretagne d'Aikido et de Budo
20, avenue Jean Jaurès
35400 SAINT MALO

Je soussigné

Nom prénom.....

Demeurant

Pratiquant au club.....

Sous le numéro de licence

titulaire du Dan depuis le

et de l'attestation de formation aux gestes de premiers secours

vous sollicite pour l'obtention du Brevet d'Initiateur Fédéral d'Aikido suite à ma participation aux stages de l'école régionale.

Vous trouverez ci joint :

- Une photocopie de mon passeport avec le timbre licence de la saison en cours
- Une attestation de formation aux premiers secours
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'aïkido de la saison en cours
- La photocopie de mon diplôme dan
- Un extrait du casier judiciaire n°3
- Le formulaire de participation aux 3 stages de formation du BIFA

Date.....Signature.....

PS : Faire parvenir un double du dossier à : Serge POULIQUEN
Chemin de Bréhat
Portsall
29830 PLOUDALMEZEAU
serge.p.pouliquen@hotmail.fr

FORMULAIRE DE RENOUELEMENT DU BIFA

Monsieur Serge POULIQUEN
Chemin de Bréhat
Portsall
29830 PLOUDALMEZEAU
serge.p.pouliquen@hotmail.fr

Je soussigné

Nom prénom.....

Demeurant

Pratiquant au club.....

Sous le numéro de licence

titulaire du Dan depuis le

et du Brevet d'Initiateur Fédéral d'Aikido depuis le

vous sollicite pour le renouvellement du Brevet d'Initiateur Fédéral d'Aikido suite à ma participation aux 3 stages requis dont vous trouverez ci joint les attestations.

Date.....Signature.....

PS : Faire parvenir un double du dossier à : Monsieur le Président
Ligue de Bretagne d'Aikido et de Budo
20, avenue Jean Jaurès
35400 SAINT MALO